

# Le Journal des Trois-Rivieres.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

Cercle Catholique, faub. St. Roch

REDIGÉ PAR UN  
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES  
G. DESILETS & FRÈRE.

Feuilleton du "JOURNAL."

### LES NAUFRAGEURS.

III

LA MOUETTE.

La vieille femme croisa les bras sur sa poitrine et répondit :

— Je ne peux pas.

En ce moment la porte de la cabane s'ouvrit lentement et l'abbé Thuriac parut sur le seuil.

D'un regard il vit la Mouette enlevée et il comprit en même temps le désespoir de Fréhel.

— Qui vous a mandé ? que venez-vous faire ? demanda la vieille femme. Avez-vous oublié que les gens du village des Cormorans n'entrent pas dans l'église de Penmarch ?

— Je viens essayer de sauver cette enfant, répondit le prêtre.

— Venez, venez ! s'écria l'épaveur. Regardez-la... Voyez comme la fièvre la brûle...

— Je cueillerai des simples, je composerai des breuvages, fit Oreille-de-mer. Vous ne la sauvez pas, vous mentez. Vous entrez chez nous comme un espion et les gens du roi vous suivent peut-être...

L'abbé Thuriac regarda tristement la vieille femme.

— Silence, lui dit-il, vos fils sont morts. Si vous aviez eu la puissance de les protéger, les ariez-vous perdus l'un après l'autre ?

La femme recula contre la muraille ; le souvenir de ses fils réveillait la douleur mal endormie au fond de son âme.

Lentement elle se rapprocha du seuil ; mais, avant d'en ouvrir la porte, elle étendit le bras d'une façon menaçante :

— Cette enfant nous perdra tous ! dit-elle, puis elle s'enfuit et descendit les roches en poussant des clameurs sauvages.

Pendant ce temps, le curé de Penmarch s'asseyait près du lit de la Mouette.

Il parla à Jacques Fréhel avec un doux cœur pénétrant, invoquant la tendresse qu'il portait à l'enfant et le suppliait de sacrifier une affection égoïste à l'intérêt de l'orphelin.

— Vous l'aimez, lui dit-il, et vous avez raison. Cela repose et cela console de voir ces chers petits êtres... Moi-même lentement je me suis attaché à elle. Nous cautions parfois sur la grève... Je lui parlais de Dieu et de vous. Elle priait l'un, elle aimait l'autre. Il ne faut pas la laisser mourir, Jacques Fréhel... Ne prêtez point l'oreille aux folles prophéties de la sorcière des sables. Nul n'a le pouvoir de lire dans l'avenir... Ne m'interrompez pas, ne vous révoltez point... Ce que je vais vous dire va vous paraître étrange et vous commenterez par refuser, mais en y réfléchissant vous comprendrez que je ne veux que votre bien et celui de cette enfant... Sur-tout, dans ce que je vais vous dire, Fréhel, ne cherchez jamais une intention blessante. Il est des choses qui ne regardent que vous et Dieu. Je ne me reconnais l'autorité d'un juge qu'au tribunal de la pénitence, d'un d'adage de vous agenouiller... La Mouette n'est pas de votre sang... Elle vous appartient à titre d'épave laissée par la mer dans une nuit de tempête... Vous l'avez sauvée, protégée, oela vous sera compté... Loin de croire, comme Oreille-de-mer, que cette enfant causera votre ruine, je la regarde comme un signe de miséricorde sur votre maison... Maintenant, prenez garde de la mal chère... Son corps pâtit, son âme souffre encore davantage... Elle a besoin de choses que vous restez impuissant à lui donner... Il lui faut une lumière, un amour que vous ne possédez pas... Eloignez-la d'ici pour quelque temps... Elle y reviendra, je vous le jure... Ayez confiance dans la parole d'un prêtre qui vous fait un serment sacré et d'un vieillard qui ne voudrait pas tromper un autre vieillard...

— Me séparer de la Mouette, jamais ! j'aimerais mieux...

— La voir mourir... Il lui faut les soins d'un médecin habile ; elle doit être soumise à un traitement qui sera long peut-être... Ecoutez ma proposition jusqu'au bout... A Nantes habite ma sœur Mélanie Thuriac, une vieille fille de cinquante ans, bonne pour tous et réellement maternelle. Consentez à lui confier la Mouette pendant deux ans. Durant cet espace de temps, la Mouette apprendra à lire, à écrire, à prier ; vous n'avez pas le droit, entendez-vous ? de l'élever comme une sauvage, comme une fille des Cormorans. En mettant la clarté de Dieu dans son âme, vous ne lui ôtez point la tendresse qu'elle vous porte... Faites cela, Fréhel, et le Seigneur vous pardonnera bien vos fautes ; faites cela, et, quand la

Mouette revendra vers vous, soyez certain qu'elle vous aimera deux fois plus.

— Non ! non ! dit Jacques d'une voix sourde, ce n'est pas vrai. Si l'enfant quittait jamais le village, elle se déshabituait de nous et de notre vie. Elle cesserait d'aimer la mer. Ce qu'on lui apprendrait dans la ville lui ferait prendre en dégoût notre ignorance... Et puis, vous ne me la rendriez pas ! Vous dites cela pour me décider, mais quand la Mouette serait dans vos mains, vous trouveriez cent raisons pour la garder. Vous lui diriez que nous vivons séparés du monde et que nous ne suivons par la loi... Vous nous accuseriez près d'elle de crimes abominables et ce serait elle qui ne voudrait plus rentrer au village... Je ne suis pas son père, soit ! Mais qui vous dira les sacrifices que j'ai déjà faits pour elle ! Son père ne lui a donné la vie qu'une fois, j'ai risqué la mienne chaque jour. Elle me coûte la confiance des uns, l'amitié des autres. Pour me punir de l'avoir préférée à tous, on me repousse à mon tour. Et vous me l'arracheriez ? Non, non ! On me l'avait bien conseillé de me défier de vos paroles ! Est-ce que vous vous feriez un reproche de tromper un misérable comme moi ?

— Un serment est un serment, quel que soit celui à qui une parole est donnée ! Si vous me confiez la Mouette, je jure de vous la ramener dans deux années, à moins que Dieu ne l'ait rappelée de ce monde... Je m'y engage sur mon salut.

Le visage de l'abbé Thuriac rayonnait d'une telle franchise, que Jacques Fréhel se sentit convaincu.

— Que ferai-je quand elle sera plus là ! se demanda-t-il.

— Vous viendrez en parler avec moi, Fréhel.

— Je ne vous ai que trop écouté, répondit le pêcheur. Retirez-vous ; si les camarades vous voyaient dans ma maison, c'est alors qu'ils affirmeraient que je les trahis et que je les livre.

— A bientôt, Jacques, répondit l'abbé Thuriac.

Le vieux prêtre sortit de la cabane.

Quand l'épaveur se trouva seul en face de la petite malade, il se mit à lui parler tout bas, avec des inflexions tendres. Il la couvrait de ne point le quitter, de l'aimer toujours. Mais l'enfant, dévorée par la fièvre, répondait à ses prières et à ses larmes par des cris de souffrance. Son joli visage s'empourprait, elle se dressait échevelée dans son lit et le nom de sa mère revint par trois fois sur ses lèvres.

Alors l'épaveur fut pris d'un frisson d'épouvante.

Il s'imagina que la Mouette voyait la jeune naufragée et que celle-ci l'appelait et lui tendait les bras...

A son tour, saisi d'un accès de fièvre, il laissa durant la nuit l'enfant à la garde d'Oreille-de-mer et erra du côté de l'excavation où il avait enseveli la jeune femme naufragée de la Reine.

L'orage redoublait de violence, le vent battait les rochers et s'engouffrait en sifflant dans les grottes ; la vague en vahissait la grève avec furie, mais Jacques était insensible à la furie des éléments. Près du lit où dormait la naufragée, il entendait vibrer un seul cri :

— Ma mère ! ma mère !

Durant plus de trois heures il marcha sans but, livrant sa tête grise aux vents orangeux ; quand il rentra, le sacrifice était accompli.

Il prit la Mouette, l'enveloppa dans son caban de pêcheur, et avant que les Cormorans se fussent éveillés dans leurs nids de pierre, la petite malade dormait au presbytère de Penmarch.

solidement campée sur deux pieds énormes, la taille épaisse, la figure lourde, un peu ruminante, elle cachait sous ces rustes dehors une âme pleine de délicatesse et de dévouement. Mlle Mélanie ne la traitait plus en servante depuis de longues années. Janotte servait sans gages, et la maigre pension dont jouissait Mlle Mélanie ne lui permettait pas de faire grande chère. Janotte suffisait à tout. Elle lavait le linge, le repassait, préparait les repas, trottait toute la matinée et cousait durant plusieurs heures par jour afin d'aider sa maîtresse à habiller les pauvres. Mélanie Thuriac ne rougissait point d'aller chez les riches demander le vieux linge. Elle trouvait dans sa charité industrielle le moyen d'en faire du neuf pour les pauvres mères. Jamais ouvrières ne se donnaient autant de peine pour confectionner des vêtements élégants, que ne le faisait ces deux femmes.

On connaissait bien dans le quartier indigents la modeste maison de Mlle Mélanie. On y allait sans crainte, on y frappait sans peur, on en franchissait le seuil en pleurant ou en sortant avec un sourire. La maîtresse et la servante s'entendaient à merveille pour le bien à faire. Quand une découvrait la misère, elle cherchait avec sa compagne le moyen de la soulager. Ces deux femmes s'aimaient. La bonté avait supprimé lentement entre elles la différence des rangs. Néanmoins Janotte parlait respectueusement à sa maîtresse ; Mlle Mélanie tutoyait Janotte.

Elles travaillaient toutes deux paisibles, sereines, réjouies, quand le bruit que fit une charrette en roulant sur les pavés leur fit lever les yeux. A travers les rideaux de mouseline Mlle Mélanie put voir le véhicule s'arrêter à la porte de sa maison.

— Mademoiselle, s'écria Janotte, mademoiselle, c'est monsieur le recteur !

— Mon frère ? tu rêves, Janotte.

— Reconnaissez-vous son coup de heurtoir ? J'y vais, monsieur le recteur, j'y vais...

Janotte se précipita vers la porte d'entrée et l'ouvrit toute grande. Mais avant qu'elle eût le temps de s'informer de la santé du vieux prêtre, celui-ci lui dit :

— Ma fille, sous la bache de toile est couchée une enfant malade, prends-la dans tes bras, étends la ensuite sur la bergère du petit salon ; pendant que je raconterai à ma sœur l'histoire de cette pauvre créature, tu prépareras un lit.

Mlle Thuriac prit les deux mains de son frère et tous deux se regardèrent en silence. Ce qu'il y avait de tendresse dans ces regards nul n'aurait pu le dire. Ces âmes s'entendaient sans se parler.

Enfin Mlle Mélanie et son frère s'assirent.

(A continuer.)

### Exécution de Théault, le meurtrier de Charlotte Hill.

Annapolis, Nouvelle Ecosse 9.—Théault, le meurtrier de Charlotte Hill, a été exécuté hier au matin.

Le révérend Père Holden s'est rendu auprès du condamné vers sept heures du matin et ne l'a quitté qu'à ses derniers moments.

A huit heures Théault fut conduit au lieu de l'exécution. Le bonnet noir fut rabattu sur ses yeux et la corde ajustée autour de son cou. Ces préparatifs durèrent quatre minutes environ. Le shérif lui demanda s'il avait quelque chose à dire avant de mourir. Théault fit de la tête signe négatif. Puis, le shérif et son assistant descendirent, laissant le malheureux sur la potence avec son confesseur et un constable. Quelques secondes plus tard, on taisait jouer la trappe et le meurtrier de Charlotte Hill avait expié son crime.

Bien que la mort n'ait pas été instantanée, après la chute, le corps est resté presque immobile.

Le pouls a cessé de battre à l'expiration de quatorze minutes.

Après l'enquête ouverte par le coroner, le cadavre fut remis aux amis du défunt qui le firent transporter immédiatement à Ste Croix où il a été inhumé hier après-midi.

La nuit qui a précédé l'exécution, on voyait des groupes de personnes se réunir en face de la prison. A deux ou trois reprises, on essaya de démolir le mur de la prison, mais ces attaques furent repoussées par les constables.

Vers six heures la foule commença à grossir. On remarquait parmi cette foule un grand nombre de personnes ivres et il était évident que l'on se proposait d'abattre le mur de la prison.

Des membres du clergé et les citoyens les plus influents essayèrent en vain d'apaiser l'agitation. Tous ces gens, excités par l'ivresse, se ruèrent sur de grosses pièces de bois qui se trouvaient à leur portée en poussant des cris de rage et en quelques minutes une partie du mur s'écroula.

Jamais on n'a été témoin d'une scène semblable à aucune exécution, et il est à espérer que ceux qui en ont été les auteurs recevront le châtiement qu'ils méritent.

### Le crime de Lyon.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

La découverte du cadavre d'une femme coupée en morceaux a mis en émoi la population lyonnaise et a pris les proportions d'un véritable événement.

La foule se porte en masse sur le quai de l'Hôpital et stationne, depuis le matin jus qu'au soir, dans les environs de la Morgue.

Une brigade de gardiens de la paix est impuissante à maintenir le flot de visiteurs. On a organisé une véritable queue, comme aux grandes représentations, et les curieux sont introduits par groupes de dix. L'état de putréfaction dans lequel on a trouvé le cadavre ne permet plus de laisser exposé plus longtemps ce tronçon humain. Bientôt, on ne verra plus à la Morgue, que les moulages de plâtre exécutés par M. Gustini.

Parmi les personnes qui ont défilé devant la vitrine de la Morgue, beaucoup d'entre elles avaient constaté l'absence d'une sœur, d'une amie ou d'une connaissance, dont le départ remontait à plusieurs jours.

Toutes ces constatations n'ont pas abouti et n'ont jeté aucune lumière sur cette mystérieuse affaire.

La victime n'a donc pas encore été reconnue.

Un cocher de fiacre, qui conduisait souvent à l'île-Barbe, une femme qui se plaignait d'avoir été à plusieurs reprises, menacée de mort par son amant, a déclaré, en présence des restes déposés à la Morgue, ne pas reconnaître cette femme.

Les recherches faites dans les environs de Saint-Lambert-l'île-Barbe, n'ont pas encore abouti. L'examen des lieux a permis, toute fois, de constater que le sac renfermant les restes de cette femme n'a pas été lancé de haut du pont de l'île Barbe, car le sac aurait été immédiatement précipité au fond de la Saône, très profonde en cet endroit. Il est donc à peu près certain que le sac a été glissé dans l'eau à l'endroit où il a été retrouvé, ce qui indiquerait de la part de l'auteur du crime une ignorance absolue des lieux. Il serait donc étranger à la commune de Saint-Lambert.

On nous apporte, dit le Salut public, un renseignement qui, s'il est exact, peut avoir son importance.

Le 3 janvier, arrivait par le train de Bourg à la gare du chemin de fer des Dombes, une femme qui était attendue par un homme, avec lequel elle s'en alla sans réclamer ses bagages. Cette femme fut aperçue par le commis saire de surveillance qui la reconnut pour l'avoir vue à Bourg et lui demanda si la personne qui l'accompagnait était son mari. Elle répondit affirmativement.

Le 6 janvier, cette femme revint réclamer sa malle et prétendit qu'on lui avait volé 25 francs. On prit son adresse, qu'elle dit être rue de Créqui, 60. Or, il n'y a pas de numéro 60 dans la dite rue. C'était donc une fausse adresse qu'elle donnait. Depuis ce moment on ne l'a plus revue, et la malle est restée au dépôt des bagages.

M. le commissaire de surveillance a été frappé de la ressemblance de cette femme avec celle qui vient d'être retirée de la Saône. Les seuls doutes qui lui restent se fondent sur l'âge de la victime. La propriétaire de la malle aurait environ vingt-cinq ans, au lieu de trente-cinq, que les médecins ont donné à la victime.

### ECHOS DE PARTOUT.

LES VOLCANS.—On croira difficilement que le nombre des volcans soit de 200. C'est un chiffre parfaitement exact, résultat des rapports faits par les excursionnistes et voyageurs qui ont fait une reconnaissance du Globe, voyageurs et savants de toutes les nations surtout anglais, français et russes. Il n'est question que des volcans enflammés si l'on ajoutait les cratères, on irait à un chiffre très élevé. En effet, la surface de la terre présente dans une foule d'endroits, les vestiges et les preuves des volcans éteints.

En France, par exemple, on peut citer les anciens de l'Auvergne, du Velay, du Vivarais de la province de Languedoc. En Italie, une très grande partie du sol est formé de débris de matières volcaniques. Il en est de même dans plusieurs contrées.

Les volcans principaux d'Europe, le Vesuve, l'Etna, le mont Hekla lui-même qui est une terre en Islande, sont des volcans d'une grande puissance, mais c'est dans l'Amérique méridionale qu'il faut aller trouver les plus considérables et les plus terribles. Ainsi, au Pérou, nous citerons.

L'Antisana, dont la hauteur est de 5,840 mètres ; l'Aréquipa, le Cotopaxi, le plus éminent de tous qui a une élévation de 6,900 mètres au dessus du niveau de la mer. Le brasier qui domine ce volcan perpétuellement allumé ressemble le soir à un immense fanal, dont l'éclat est d'autant plus vif que la ceinture blanche et glacée de la montagne réfléchit constamment la flamme. Ce cratère atteint presque la hauteur qu'aurait le mont Vésuve, si on le superposait en feu sur le mont Blanc. En 1738, la flamme de ce soporifique gigantesque qui s'élève à 1,000 mètres au dessus de la cime la plus haute, et en 1742, époque à laquelle les académiciens français mesuraient un degré du méridien, ils furent témoins d'une éruption qui s'éleva à 500 mètres au moins au dessus du Cotopaxi.

Cette fois, la neige qui couvrait la montagne fut fondue généralement suivant les escarpements de cette montagne et inonda la plaine à plusieurs lieues à la ronde. Le feu et l'eau ravagèrent alors cette contrée. Les éruptions du Cotopaxi sont fréquentes et assez ordinairement accompagnées des plus épouvantables accidents. Le savant Alexandre de Humboldt affirme qu'en 1808, se trouvant souvent à Guaquila, ville de la république de l'Equateur éloignée de 55 lieues de la montagne de Cotopaxi, il entendit les mugissements réunis de l'éruption et de l'inondation.

Au Chili, il y a treize volcans. Les nombreux fournaux depuis celui de Coquibo jusqu'à celui de St Clément, paraissent ne former qu'une seule galerie volcanique sur une étendue de 16 degrés. Se figure-t-on ce que pourrait être une éruption à laquelle prendraient part ces treize formidables cratères vomissant tous à la fois.

Le Mexique a un grand nombre de volcans. On en remarque dix très considérables.

Citons encore aux îles Sandwich, dans l'île d'Hoanon, un volcan remarquable appelé Kéranon, devenu célèbre par la description qu'en a donné Lord Byron, le neveu du célèbre poète, qui dans le mois de juin 1825, commandait la corvette anglaise La Blonde portant à Haonan les restes du roi Rida et de sa femme morts l'un et l'autre à Londres.

LES HOSTILITÉS AU CAP DE BONNE ESPÉRANCE.—Le général Colley fait savoir qu'il a remporté une victoire contre les Boers. Tous les renseignements reçus, on constate que cette victoire ne vaut pas mieux qu'une défaite. Voici les faits : Le général Colley est parti avec cinq compagnies, un détachement de cavalerie, et de l'artillerie pour escorter les malles et aller au devant d'un convoi de Newcastle. Les Boers se sont montrés tout à coup et le combat commença avec acharnement.

Le gén. Colley fit venir des renforts de son camp, et le combat se continua durant six heures.

Les Boers se retirèrent au coucher du soleil, enlevant les mules d'un convoi d'ambulance et quelques marchandises. Les pertes des Anglais sont de 150 hommes et de plusieurs officiers. On dit que les Boers ont fait de grandes pertes ; c'est toujours ce que disent les dépêches de sources après de semblables combats.

Les derniers nouvelles disent que les Boers, agissent non en vaincus, mais en vainqueurs. Ils entourent les forces du gén. Colley, que l'on croit dans une position fort critique. Toutes les voies de communication entre Newcastle, Durban et la ville du Cap sont aux mains de l'ennemi.

DAVITT.—M. Michael Davitt, dont l'arrestation à Dublin a provoqué des scènes si extraordinaires au parlement britannique, est âgé de 34 ans. Son père, qui était un tenancier irlandais, fut expulsé de sa ferme et émigra en Angleterre avec sa famille en 1851. Dès l'âge de dix ans, Michael fut mis au travail, ayant perdu un bras il devint élève de l'Académie de Wesleyan, près de Manchester.

Arrêté à Londres pour participation au mouvement fénien, en 1870, il fut déclaré coupable de trahison et de conspiration et condamné à quinze ans de servitude pénale. Après 7 ans et 8 mois d'incarcération, le gouvernement le fit remettre en liberté, mais en se réservant de le réarrêter quand bon lui semblerait pour lui faire achever sa peine. Ce sont ces grâces soumises à une réserve arbitraire qu'on appelle en Angleterre des tickets of leave.

### L'agitation agraire et les évêques d'Irlande.

Une dépêche de Rome, transmise le 9 février, annonce que l'Aurora publie la réponse de l'archevêque de Dublin à la lettre du Souverain Pontife concernant l'agitation irlandaise.

Mgr McCabe, au nom des évêques assemblés à Maynooth, exprime sa reconnaissance pour la lettre paternelle du Pape et ses sentiments à sa personne. Les évêques depuis des siècles ont réduit leurs ouailles à la plus grande misère. Bien que l'Irlande soit un pays fertile, elle a été souvent visitée par la famine, qui a mis à la merci de la charité étrangère une population active et industrielle.

Réveillé enfin de sa léthargie, le peuple irlandais a demandé avec instance l'abrogation de ces lois criminelles, et les évêques prient Dieu ardemment que cette grâce lui soit accordée. La lettre de l'archevêque de Dublin continue ainsi :

« On ne peut nier que des actes et des discours que nous déplorons tous, ont nui à une cause des plus justes. Tout en condamnant de tels excès et en considérant leurs auteurs comme les pires ennemis de leur pays, nous ne pouvons oublier l'affliction et les malheurs qui, pendant des siècles, ont porté notre peuple à désespérer de la justice. Approuvant la fin que la ligue agraire a en vue nous sommes profondément convaincus que les moyens adoptés ne peuvent être approuvés »

« En juin dernier, nous avons averti nos ouailles de maintenir l'agitation dans les limites de l'équité et de la modération ; nous ne manquerons pas à notre devoir aujourd'hui et nous ne négligerons pas le conseil que comportent les paroles de votre Sainteté. »

L'archevêque assure que les nouvelles d'Irlande publiées par la presse anglaise sont exagérées et il conclut en renouvelant l'expression de sa vénération pour le pontife romain.

Dans ses commentaires sur cette lettre l'Aurora fait ressortir l'influence que le pape aurait pu exercer, dans cette circonstance si le Vatican eût été en relations diplomatiques directes avec l'Angleterre.

IV

VIE NOUVELLE.

Mlle Mélanie Thuriac était assise dans l'embrasure d'une haute fenêtre et tricotait activement une paire de gros bas de laine grise. De l'autre côté de la table à ouvrage, une servante âgée cousait un petit jupon de flanelle bleue.

Evidemment aucune de ses femmes ne travaillait pour elle et leur labeur gardait une même destination. Mlle Mélanie était mince plutôt que maigre, grande, sans raideur. Son teint gardait la pâleur particulière aux femmes sédentaires. Elle n'avait jamais été jolie, mais la bonté et la douceur rayonnaient sur sa physionomie. Tout en elle respirait la sérénité ; l'expression voilée de ses grands yeux gris, le son de sa voix pure et grave, son sourire empreint de sympathie, son geste lent. La solitude lui avait communiqué le repos des cloîtres et leur indéfectible caractère de noblesse. La servante conservait le teint hâlé d'une paysanne. Ses membres étaient gros et courts.

— Un serment est un serment, quel que soit celui à qui une parole est donnée ! Si vous me confiez la Mouette, je jure de vous la ramener dans deux années, à moins que Dieu ne l'ait rappelée de ce monde... Je m'y engage sur mon salut.

— Un serment est un serment, quel que soit celui à qui une parole est donnée ! Si vous me confiez la Mouette, je jure de vous la ramener dans deux années, à moins que Dieu ne l'ait rappelée de ce monde... Je m'y engage sur mon salut.

— Un serment est un serment, quel que soit celui à qui une parole est donnée ! Si vous me confiez la Mouette, je jure de vous la ramener dans deux années, à moins que Dieu ne l'ait rappelée de ce monde... Je m'y engage sur mon salut.

## LES TROIS-RIVIERES.

LUNDI, 14 FEVRIER 1881.

## AU PARLEMENT.

La Cour Suprême vient encore de recevoir un assaut. Cela devient coutume, chaque session remène un projet de loi soit pour l'abolir soit pour diminuer sa juridiction.

La mort prématurée de M. Keeler ayant laissé sans loi pour l'abolition de cette cour sans avocat en Chambre, le député de Montmagny, M. Landry, s'est chargé de conduire la mesure à terme.

La seconde lecture du projet a provoqué une intéressante discussion qui s'est terminée par un renvoi de la mesure à six mois par un vote de 88 contre 39. La discussion a laissé voir clairement que si la majorité de la Chambre n'est pas en faveur de l'abolition de la Cour Suprême, elle admet qu'il y a des plaintes légitimes contre le tribunal, et paraît assez disposée à restreindre sa juridiction.

M. M. Landry et Ouimet ont carrément déclaré que la Province de Québec qui a un droit civil particulier, le droit français, est souvent exposé à souffrir des injustices devant ce tribunal par suite de l'ignorance de la presque totalité des juges relativement à notre droit privé.

Ils ont démontré en résumé que les causes venant de la cour d'Appel de Québec et décidées par cinq juges, se trouvaient en réalité réformées ou renversées à la Cour Suprême par deux juges seulement, puisque sur les onze juges, il n'y en a que deux venant de la province de Québec et connaissant son droit particulier ; tous les autres étant anglais.

L'Hon. Langevin lui-même ne s'est pas gêné de constater que l'opinion ci-dessus est généralement répandue dans la province de Québec et il a laissé entrevoir qu'il n'est pas opposé à ce qu'il soit présenté des réformes efficaces.

L'Hon. Blake qui s'est fait le défenseur de la Cour Suprême, n'a pas même osé relever l'affirmation faite par M. Ouimet, pendant la discussion, que même dans Ontario, on n'est pas du tout satisfait de l'organisation du tribunal.

Ces opinions aussi franchement exprimées laissent croire qu'un autre projet de loi préparé par M. Girouard, député de Jacques Cartier, à l'effet de restreindre la juridiction de cette Cour, a grande chance d'être adopté.

Ce projet sera discuté dans quelques jours.

Au Sénat l'Hon. F. X. Trudel a prononcé un remarquable discours sur la question du Pacifique.

Mr. Methot, député de Nicolet a demandé au gouvernement communication de la correspondance relative au creusement de la Rivière Nicolet.

## Cour Suprême.

La Cour Suprême a rendu le 11 du courant quatre jugements dans des affaires provenant de la Province de Québec.

Les deux premiers sont en matière d'élection, et rendent deux en matière de la Chambre des Communes vacants : ceux de Bellechasse et de Charlevoix.

Il y a cette différence dans les deux cas, c'est que M. Larue de Bellechasse est déqualifié pour sept ans et que l'élection de M. Perrault de Charlevoix est simplement annulée.

Le troisième jugement est dans une cause de Gingras vs Desilets provenant de ce district.

La Cour aurait décidé que dans les actions en dommages, le jugement de la Cour inférieure prononcé par un juge est final quant à l'estimation des dommages et que ce jugement équivaut au verdict d'un jury.

Cette décision paraît en opposition avec le droit en force dans la province de Québec en autant que dans toutes les actions de cette nature le droit d'appel est déterminé par le montant réclamé, à l'exception seulement des cas où l'estimation des dommages a été soumise à un jury.

Cette cause sera probablement portée au Conseil Privé en Angleterre.

Le dernier jugement est en faveur de M. A. Paillé vs T. McGreevy, une autre cause provenant aussi de ce district et plaidée devant la Cour Suprême par J. B. L. Hould, Ecr. avocat de cette ville.

M. Edouard Glaumeyer, le doyen des notaires de la province, est mort, à Québec jeudi dernier. Il était notaire depuis 1815. C'était le plus ancien juge-de-paix du district de Québec.

## Sur la tombe de M. Letellier.

Nous lisons dans *Le Monde* :

Sur la tombe qui se ferme, on aime à jeter des fleurs. On verse une larme de regret sur cette existence qui finit, sur cette intelligence qui s'éteint pour ce monde. Partout où passe la mort, le silence succède au bruit. On se découvre devant cette redoutable et implacable majesté. Notre pensée humaine s'attriste ; une sombre pensée la couvre d'un voile mélancolique.

Il en a été ainsi depuis Adam. Toutes les générations ont déposé, devant la mort, leurs haines et leurs rancunes ; amis et ennemis se laissent momentanément dominer par un seul sentiment.

Pourquoi faut-il maintenant que l'on se batte autour des cadavres non encore refroidis ? Pourquoi faut-il que nos amertumes et nos tristesses lugubres cortège à l'homme qui s'en va, et que les cris de combat se mêlent au bruit des dernières pelletées de terre tombant sur celui qui bientôt ne sera plus que poussière ?

Ne pourrions-nous donc plus, dans ce siècle d'agitation, nous acheminer tranquillement vers notre dernière demeure ? Ne trouverions-nous plus la paix dans les profondeurs mêmes de la tombe ?

Notre siècle a chassé le sentiment et ce que l'on appelle le progrès moderne aura à rendre compte de ce fait. Les passions politiques sont aujourd'hui les plus fortes elles règnent en maîtresses, en despotes. Un homme n'est plus qu'un obstacle ou un moyen ; il n'a de valeur qu'à ce point de vue. On constate ce fait tous les jours et l'on en voit parfois de tristes exemples. Les meilleurs amis d'un défunt, tout en versant des pleurs, ne semblent regretter que la perte du moyen.

Pauvre politique, où conduits-tu le genre humain ?

Un homme vient de mourir ; il avait été activement mêlé aux événements de son pays ; il avait marché pendant plusieurs années dans ce bourbier moderne que l'on nomme la politique où se rencontrent et s'étreignent tant d'ambitions. Ardent, violent même, il a porté dans l'ardeur de la lutte des coups dont ses adversaires ont pu constater la loyauté, et il en a peut-être reçu qui lui ont paru peu courtois. Ajoutons, pour le cas particulier dont je parle, que l'un des actes de cet homme—coup d'autorité dont l'habileté et l'orthodoxie constitutionnelle ont été fort contestées—a soulevé les plus violentes discussions dont notre province ait été le théâtre depuis longtemps. Cet acte est récent ; l'excitation qu'il a produite est à peine calmée.

La délicatesse, je dirai plus, la décence exigeait que le calme se fit autour de cette couche funèbre, et que les amis au moins du défunt montrassent des sympathies véritables en évitant de provoquer dans un pareil moment une discussion sur le mérite de sa carrière.

La discussion a eu lieu. A qui la faute ?—A vous, journalistes libéraux, et à vous seuls.

La mort n'avait pas encore fait son œuvre que déjà vous insultiez les adversaires politiques de celui qui allait mourir. A cette heure solennelle où l'effacement s'efface, où le pardon monte aux lèvres, on eût dit que vous sentiez, vous vos mauvais instincts se réveiller et vos rancunes se dénouer. Vous faisant un rampart de ce lit d'agonisant, vous frappiez vos adversaires, sachant bien qu'ils ne pouvaient riposter sans atteindre le mourant. Que vous êtes braves ! et surtout que vous êtes décentes !

Un homme ne devient pas digne de toutes les administrations parce qu'il est mort. Et lui faire des éloges outrés dans une telle circonstance, c'est les faire passer en contrebande. Vos commentaires sous le titre de biographies n'étaient au fond que des réquisitoires contre vos adversaires. Saturés de louanges d'une justesse contestable, on y sentait de plus votre rancune et vos passions politiques débordant bon chaque ligne.

Le défunt était le plus grand patriote, le juste par excellence, le désintéressé en personne, la crème des hommes politiques enfin. Ses adversaires ne sont que des hommes aux vues basses et rampantes, des intrigants, des rapaces, des spéculateurs éhontés s'écrasant sous le poids de leurs turpitudes, des hommes de coterie, de dilapidations, menteurs, voleurs, extravagants, fanatiques, tyrans, homicides, etc.

Cela donne une triste idée d'un héros lorsqu'il faut autant rabaisser ses ennemis pour le faire paraître grand. La vraie grandeur n'a pas besoin de pareille mise en scène.

Mais savez-vous que c'est agaçant de s'entendre traiter comme cela ! Nous avons de la patience ! nous le pouvons. Mais notre patience n'est pas infinie. Devant une aussi vilaine tactique, il était difficile de retenir l'expression de notre mécontentement.

Il s'est fait jour ; et je crois que c'est ce que vous désirez. Cela vous donne l'occasion de faire les prudens et de manifester un tardif sentiment de décence. Et vous venez maintenant nous traiter d'agresseurs et nous accuser de frapper un mort. C'est vous qui êtes coupables. Vous prouvez du courant de sympathies qui s'établit autour d'une tombe qui se ferme pour faire circuler vos maximes politiques ; vous voulez exploiter ces sympathies à votre profit, et les mettre au soutien des idées et des principes que vous partagez avec le défunt. Bien plus

vous vous faites un bouclier de son cadavre pour mieux nous insulter.

C'est donc vous qui vous portez agresseurs. C'est vous qui troublez le silence qui doit régner autour de ces restes funèbres ; c'est vous qui empêchez qu'amis et adversaires aillent unis dans leurs prières. Je laisse à d'autres le soin de qualifier ce misérable esprit de parti.

Nous voulons faire trêve ; nous savons ce que c'est qu'un combat loyal. D'un commun accord, deux armées ennemies s'arrêtent, déposent leurs armes, et rendent les derniers devoirs aux morts qui jonchent le champ du combat. Nous sommes chrétiens, mais ne provoquez pas. Soyez chrétiens, pendant quelques jours et non soldats.

Si vous provoquez ne soyez pas surpris que l'on vous réponde.

Ne nous forcez pas au combat lorsque nous venons prier. Surtout ne vous voyez pas la face avec hypocrisie en disant que nous ne remplissons pas nos devoirs de chrétiens lorsqu'on nous dévot qui travaille à nous en empêcher. D'ailleurs, nos prières n'ont pas été les dernières à monter vers le Juge Suprême, et celles de quelques-uns d'entre vous se font peut-être attendre encore.

LUI.

## INFORMATIONS.

Le Steamer *Bohemian* en destination pour Liverpool vient de périr sur les côtes d'Irlande. Il a été jeté à la côte pendant une nuit sombre. La mer était mauvaise et les chaloupes ont été brisées. Les sauveteurs ont eu beaucoup de peine à sauver quelques hommes sur un équipage de 57 officiers et matelots.

Les dames anglaises de Montréal, d'Ottawa, de Toronto et d'ailleurs se proposent d'envoyer à la Reine Victoria le jour de sa fête une adresse portant leurs autographes. Plusieurs feuilles ont été distribuées et les dames y apposent leurs signatures.

Le sous chef du département de l'Agriculture, M. J. C. Taché, est de retour de Washington, où il était allé assister au congrès d'hygiène internationale. A ce congrès trente nations étaient représentées.

Tous les discours, tous les rapports qui y furent faits, l'ont été en langue française ; on avait fait venir par express un sténographe de la ville de Montréal.

La langue française comme chacun le sait, est la langue officielle ; celle qui se parle dans toutes les cours. Il serait donc honteux pour nous Canadiens, si nous négligions notre langue, quand elle est en honneur dans les autres pays.

On annonce de Montréal la mort de Madame Jehin Prume et celle de sa mère Madame Delvecchio arrivée presque en même temps.

Madame Prume était très-bien connue en cette ville où elle a maintes fois contribué par son précieux concours à rehausser nos concerts et nos soirées dramatiques.

Madame Prume était la belle sœur de notre estimé concitoyen M. Lanthier, Percuteur des Donaux de cette ville.

M. G. J. Dougherty se propose d'établir une fabrique de glucose et de sucre à Ottawa. Il a acheté pour \$10,000 de machines dans ce but aux Etats-Unis. Si cette entreprise tourne bien en cette ville, M. Dougherty établira une fabrique semblable à Montréal.

On demande de Winnipeg qu'on a commencé les travaux miniers dans les dépôts d'or de l'île Boulder. Les échantillons de minéral expédiés ici accusent un rendement de \$25 par tonne.

Les dommages causés sur les rives du Mississippi par la tempête de dimanche, entre Pascagoula et la Baie St-Louis, sont estimés à 100,000 dollars. La Nouvelle-Orléans est inondée sur une étendue de 5 milles carrés, et 50,000 habitants sont atteints.

Une explosion de mine s'est produite à quelques milles de Salem, à Robbins, 6 hommes ont été tués.

La mère de l'infortuné Lachance est morte de chagrin aux Etats-Unis quelques jours avant l'exécution de son fils.

## Grand Concert.

Le concert de Mademoiselle Louisa Morrison-Fiset aura lieu le 17 courant tel qu'annoncé dans une autre colonne.

Inutile de le recommander aux amateurs de musique, Mademoiselle Morrison-Fiset est assez connue en cette ville.

Nous nous contentons de reproduire l'appréciation suivante extraite du *Journal de Québec* :

"Mlle Fiset passe à bon droit pour la meilleure cantatrice que nous ayons ici. Les journaux étrangers, le *Herald*, de New-York, entre autres, ont fait l'éloge de sa voix si riche et si cultivée et de son goût parfait dans l'interprétation. Rien ne laisse à désirer dans son chant dont la correction indique de suite une méthode puisée aux meilleures sources de l'art. " Pour le volume de sa voix et la chaleur de son chant, dit le *Evening Express*, de New-York, Mlle Morrison-Fiset n'a pas d'égal en ce pays. " Le *Home Journal*, du même endroit se plaît à dire : " Sa

voix est claire, flexible et forte et se joue avec facilité dans trois octaves complètes. "

" Du reste, il n'est nullement besoin de répéter tous les éloges que l'on a faits d'elle à l'étranger. Tous ceux qui s'occupent de musique à Québec savent que Mlle Morrison-Fiset est une grande artiste et aucun d'entre eux ne voudra se priver du plaisir d'aller entendre notre première cantatrice et d'applaudir à son beau talent. "

## Fête au Couvent de Ste-Anne.

C'était grande fête à la Congrégation de Ste-Anne de la péraide, le mercredi, neuvième jour de février, au soir. La Salle des séances était toute resplendissante de lumière, et une joie inaccoutumée rayonnait sur le front des petites élèves. On était à la veille de la St-Adolphe ; il s'agissait donc de célébrer dignement la fête du vénérable curé de Ste-Anne, M. l'abbé Adolphe Dupuis.

Ceux qui connaissent l'intérêt que M. Dupuis a toujours montré aux institutrices et aux élèves de ce Couvent comprendront que c'était proprement la fête du cœur et de la reconnaissance ; ces fêtes-là ont toujours un parfum et une suavité particulière. Vers huit heures, Mgr Laflèche, accompagné d'une trentaine de messieurs du Clergé, faisait son entrée dans la grande Salle, où se pressaient déjà un grand nombre de parents des élèves et d'amis de l'éducation.

La séance s'ouvrit par une adresse de bienvenue à Mgr. Laflèche.

Une joyeuse cantate, en l'honneur de Mr. le curé Dupuis, fut chantée par un chœur nombreux et bien exercé. Un dialogue rempli de traits d'une naïveté douce et enfantine fut débité par les plus petites élèves. Une chanson comique fut chantée avec un naturel et une aisance parfaite. Puis vint la pièce de résistance, un charmant drame intitulé : "La bergère de Pibrac." Comme le titre l'indique, cette pièce est formée des principaux traits de la vie de Ste Germaine. C'est un des drames les plus suaves et les plus édifiants que l'on puisse entendre.

La petite bergère nous apparut avec sa grâce naïve, son humilité surhumaine, sa patience inaltérable et sa brûlante charité.

L'émotion était grande dans la salle, lorsqu'on vit cette petite fille si douce, aux prises avec un marâtre injuste et cruel ; ne pouvant rien aux injures, mais endurant les injustices les plus révoltantes avec un calme et une sérénité céleste. Les yeux étaient mouillés de larmes, et tous suivaient les détails de la scène avec une attention fiévreuse.

Mais quand vint la scène des fleurs, quand la marâtre parut avec un bâton, pour arracher à la petite bergère quelques restes de pain qu'elle destinait aux pauvres, et ne trouva plus dans son tablier rapé que des fleurs d'une beauté et d'un parfum céleste, alors l'auditoire éclata en applaudissements unanimes et prolongés.

La pièce se termina par l'Apothéose de Germaine, tableau vivant au feu de Bengale, qui réussit parfaitement.

Les élèves présentèrent alors à leurs bon curé, à leur père, comme elle le disaient si bien, une adresse remplie des sentiments les plus beaux et les plus délicats. Deux bouquets splendides, de fleurs naturelles, accompagnaient cette adresse ; l'un était destiné au héros de la fête, et l'autre à Mgr des Trois-Rivières.

Ces deux bouquets étaient également beaux, mais celui de Monseigneur offrait quelque chose de particulier. De la tige de l'une de ces merveilleuses fleurs d'hiver, s'élevait un fruit plus merveilleux encore, un fruit d'or pur, une vraie pomme du paradis des Hébrides. C'était un cadeau (vingt piastres en or) que la Communauté offrait à notre bien-aimé Pasteur.

Monseigneur offrit les remerciements les plus sincères à ces enfants si généreuses, puis il les félicita de la belle séance qu'elles venaient de donner.

Vous apprenez quelquefois, leur dit-il, que nous nous élevons contre les théâtres. Nous avons mille fois raison de le faire. Mais si les théâtres ne donnaient que des représentations comme celle que vous nous avez donnée ce soir, non-seulement nous ne les condamnerions pas, mais nous les encouragerions de toute manière. On ne peut trouver, en effet, un moyen plus puissant de faire aimer et pratiquer la vertu.

Les élèves mirent fin à la séance, en jouant, comme de vrais patriotes qu'elles sont, "Vive la Canadienne."

M. le curé de St Anne et les bonnes Sœurs de la Congrégation ont droit d'être fiers de cette démonstration si bien organisée et si intéressante.

## CORRESPONDANCE.

St Grégoire 12 Fév. 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Je lisais avec plaisir les remarques que vous faites dans votre *Journal*, il y a quelques semaines, à la Compagnie du Grand Tronc sur la nécessité d'un agent, à la Station de St Grégoire.

Depuis ce temps il a été pris des informations de la part des Directeurs de la Compagnie. Mais il paraît probable que ces MM. seraient décidés à ne faire aucun changement.

Quel honte !  
Depuis quatorze ans que le public souffre. Les demandes, les supplications ont été faites à différentes reprises : on a toujours répondu : Non. Les affaires pro-

gressent beaucoup,—il paraît que c'est encore Non.

Consultez les hommes d'affaires et un public de huit mille âmes, il vous répondront : Nous expédions plus de quatre mille tonneaux de foin par année, et d'autres produits. Et pour nos envois, nous sommes obligés d'aller à Doucet's Landing.

Si un Cultivateur à besoin de faire un envoi, ce qui arrive très souvent, on lui dit : Monsieur il n'y a pas d'agent ici ; il vous faut aller à Doucet's Landing. Si vous recevez des effets,—allez payer à Doucet's Landing. Si vous avez besoin d'un billet pour Montréal au Portland,—allez à Doucet's Landing, à six milles de distance.

Si les chars retardent, ce qui arrive assez souvent, vous attendez sans savoir le temps que vous y serez ;—ou si vous voulez-vous renseigner, il faut aller au Bureau de Poste,—une distance assez éloignée au risque de perdre le train s'il n'est qu'à une demie heure de marche.

Et cela existe depuis quatorze ans !  
Néanmoins, M. le Rédacteur, je dois être assez de bonne foi, pour féliciter la Compagnie, de se quelle nous a envoyé du bois pour chauffer la Station,—quelques jours après Noël ! C'est au moins quinze jours de progrès sur l'année dernière.

Je suis bien persuadé que toutes ces raisons, ne suffiront pas—Mais si nous étions de la *Race Supérieure*. *Que tout irait bien !* Par malheur nous n'en comptons que deux ou trois, qui sont escarpés ci et là. Et voilà pourquoi on ne s'occupe pas de nous rendre justice.

Votre etc. etc.

UN CANADIEN.

## NOUVELLES LOCALES.

Son Honneur M. le Juge Bourgeois sera absent de la ville pendant le cours de cette semaine.

Il s'est rendu samedi dernier dans le district d'Aylmer, où il administrerait auparavant la justice, pour rendre jugement dans les causes qui avaient été plaidées devant lui. Il devra en même temps se rendre à Ste. Colastique et en sera de retour qu'à la fin de la semaine.

Nous apprenons avec plaisir qu'ordre a été donné aux employés de la gare de cette ville de recevoir les marchandises expédiées sur le chemin des Piles, de 6 à 7 heures du matin, avant le départ du train, en sorte que les gens du nord qui arrivent en cette ville le soir pour faire leurs achats, pourront les emporter le lendemain matin ce qui leur évitera les retards au sujet desquels nous avons attiré l'attention de l'administration du chemin.

Nos marchés continuent à être de moins en moins fréquentés. Samedi dernier la salle intérieure du marché aux denrées était presque vide et il n'y avait sur la place qu'un petit nombre de voitures. Les prix sont très élevés.

Le vapeur *Champion* parti de Québec pour essayer de retirer le navire *Boyne* au Cap Charles, avait, aux dernières nouvelles réussi à se frayer un chemin à travers la glace jusqu'au dessus de l'église de Portneuf. Il lui restait encore cinq milles à faire pour se rendre au *Boyne*. Sur tout le parcours la glace a 10 à 12 pouces d'épaisseur.

Le dégel de la semaine dernière a été considérable. La neige a fondu à vue d'œil et les chemins sont devenus impraticables, surtout la traverse entre la rive sud et cette ville.

Nous apprenons avec plaisir que P. Thibodeau, Ecr., de St-Grégoire, vient d'être réélu pour la deuxième fois Maire de la Municipalité de la Rochelle qui comprend le village et les environs.

Nous avons eu samedi une tempête de neige des mieux conditionnées.

La meilleure Organette neuve, garantie par les meilleurs facteurs du Canada, valant \$300, et qui puisse se trouver aux Trois-Rivières, est à vendre pour \$150 par J. Q. Page, Dentiste 29 Rue du Platton, Trois-Rivières.

Dans la *Sasparrille de Bristol*, nous avons le plus puissant, le plus sur de tous les purificateurs et régulateurs et dans les *Pillules sucrées de Bristol* le meilleur régulateur des intestins et du foie qui ait été découvert par les facultés médicales.

Verdict de la moitié de l'Univers.—Tout l'hémisphère occidental proclame l'eau de Floride de Murrey et Lanman le plus délicieux parfum pour les boudoirs, les soirées, les bains que les chimistes aient pu jusqu'à ce jour extraire des plantes vivantes.

## NOUVELLES D'EUROPE.

Les dernières nouvelles du sud de l'Afrique donne les détails suivants sur la dernière bataille qui a eu lieu entre les troupes anglaises du général Colley et les indigènes.

Voici les faits : Le général Colley est parti avec cinq compagnies, un détachement de cavalerie et de l'artillerie pour escorter les malles et aller au devant d'un

convoi de Newcastle. Les Boers se sont montrés tout à coup et le combat commença avec acharnement.

Les Boers se retirèrent au coucher du soleil, enlevant les mules d'un convoi d'ambulance et quelques marchandises.

Le Bill de coercition a subi sa deuxième lecture jeudi dernier au Parlement Anglais, après un vote de 369 contre 56.

On dit qu'un mandat d'arrestation a été lancé contre Parnell par les autorités anglaises.

Une crise ministérielle vient d'avoir lieu à Madrid Espagne. Le cabinet a résigné et a été immédiatement remplacé par un autre.

La "Gazette de l'Allemagne du Nord" fait une violente attaque contre Gambetta, qu'elle accuse d'entraîner la France dans une politique agressive.

SOCIÉTÉ STE CÉCILE.—L'assemblée mensuelle des membres de la société, tenue le 4 du courant, ayant été continuée par journement au 15 de ce mois, tous les membres sont priés de se rendre aux salles de la société, demain soir, à 7 1/2 hrs P. M.

J. E. BARIBEAU, Secrétaire S. S. C. T. R.

MARIAGE.

A Louiseville, mardi, le 8 février courant, Monsieur Louis François Adélaïde Maher, de la maison Maher et fils marchands de St-Guilhem d'Upton, conduisait à l'autel de la demoiselle Marie Henriette Sophie Lemaitre Auger, fille aînée de Chs. L. Auger, Ecr. M. D., des Louiseville. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. Z. Boucher, curé du lieu.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

MARCHÉ EN GROS.

Table with 2 columns: Item (Farine, Blé, etc.) and Price. Includes sub-sections for Grains and Viande.

MARCHÉ DE TROIS-RIVIERES

Table with 2 columns: Item (Farine, Blé, Viande, etc.) and Price. Includes sub-sections for Grains and Viande.

AVIS.

Les Marchandises pour la Branch des Piles seront reçues chaque jour de six à sept heures A. M. pour être expédiées le même jour par le train.

AVIS.

A une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, tenue le 7 courant, il a été résolu qu'un dividende d'après le 15 cours, mardi, sera déclaré payable le 4 et après le 15 cours, mardi, au Bureau de G. B. Houlliston, Ecr., Rue du Platon.

LISEZ CECI DEUX FOIS

Une dose de cinq à trente gouttes de l'Huile Electrique de THOMAS guérira le mal de gorge ordinaire. Il est infallible pour le Croup. Il guérira un rhume en vingt-quatre ou quarante-huit heures.

DEPIEZ VOUS DES IMITATIONS.—Demandez l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de N. S. Thomas soit sur l'enveloppe extérieure, et que les noms de Northrop & Lyman soient soufflés dans le verre, et ne prenez pas d'autres.

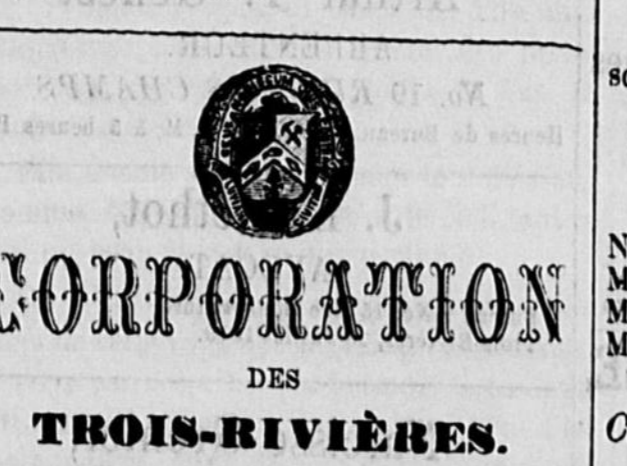
Le Renouveur des cheveux, de Hall



Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu.

UN FAT REMARQUABLE.

Souffrez-vous de la consommation, de la toux, d'un rhume invétéré attaché à la poitrine, de la pneumonie ou d'aucune maladie de la gorge et des poumons? Adressez-vous alors à votre pharmacien et procurez vous une bouteille du SIRUP ALLEMANND DE BOSCH & C.



Les personnes qui désirent obtenir des licences d'auberges, restaurants, hôtels de tempérance ou magasins pour la vente de liqueurs, sont requises de transmettre leurs certificats au bureau du commissaire, le 4 avant LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER courant.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier.

GRANDE VENTE. M. A. S. HART

ayant décidé d'abandonner le commerce pour cause de maladie, offre en vente son stock complet d'Epicerie, Vins et Liqueurs, Provisions &c.

et tout ce qui concerne ce genre de commerce dans tous ses détails.

Son magnifique magasin est situé sur la rue principale des Trois-Rivières, à courte distance de toutes les voies de communication.

L'établissement est largement patronné par le public. L'acheteur aura le choix de conclure des arrangements qui lui permettront de continuer le commerce au même endroit à des conditions fort avantageuses.

AUSSI A VENDRE 3 Terres dans la paroisse de St-Maurice dont deux possèdent le foin.

1° Rue St-Stanislas à 1/4 de mille de l'Eglise. 1° dans Ste-Flore 1° dans St-Barabé à 3 arpents de front. 1 lot à bâtir, en cette ville sur la Rue St. Charles. 1 autre lot à bâtir, aussi en cette ville coin des rues Bureau et Volontaires.

Pour conditions s'adresser à M. A. S. HART, Rue du Platon, Trois-Rivières.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, sont requises de présenter des droits exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentures ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiés dans la "Gazette Officielle de Québec") les sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec" en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 24 Janvier 1881.

FONDERIE CANADIENNE REMILLARD & FILS

29 RUE ST. GEORGE Trois-Rivières.

MM. REMILLARD & FILS désirent informer le public de la ville et des campagnes environnantes, qu'ils viennent d'acheter tous les patrons pour machinerie devant servir dans les moulins à farine, à scie, etc., etc., provenant de l'ancienne maison McKelvie & Fils et qu'ils sont prêts à exécuter toute commande qu'on voudra bien leur confier, et cela à des prix raisonnables.

AVIS Aux acheteurs d'Immeubles.

Vente très importante PAR ENCAN

D'UNE BELLE RESIDENCE PRIVEE No. 22 RUE ALEXANDRE. SANS RÉSERVE.

Le sous-signé a reçu instruction de J. B. R. DUPONT Ecr., Avocat de vendre par Encan Public sur les lieux

LUNDI, 7 MARS 1881.

sa magnifique résidence privée, en brique, de 40 pieds, sur 33 pieds, ayant une allée de 24 pieds sur 18, dépendances etc. etc., situé sur la Rue Alexandre, et actuellement occupé par lui.

Cette résidence est une des plus centrales et des mieux situées de la cité, étant à proximité des Eglises, et à quelques pas du "Carré Champlain." Titre parfait. Condition à la vente. Vente à 11 heures A. M. Pour plus amples informations s'adresser au sous-signé.

JOHN RYAN Encanteur.

HOTEL-DE-VILLE. GRAND CONCERT

JEUDI, LE 17 FEVRIER PAR MME LOUISE MORRISON FISET

Soprano soloiste de la Société Philharmonique de New-York.

Sous le patronage de son honneur le Maire et Madame Dumoulin, et de plusieurs Dames Françaises et Anglaises de cette ville.

Avec le concours de MELLE ROSA DES NOYERS, Pianiste Soloniste de Montréal. MADAME BOURBEOIS, Accompaniste. M. FRANK TURCOTTE, Violoniste.

Club Philharmonique de Trois-Rivières

On peut se procurer des billets, chez MM. Harner et Williams, ou se trouver le plan de la salle, pour s'engager réservés.

Prix d'admission... 25 cts. Sièges réservés... 5 cts. Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le concert commencera à 8 hrs.

AVIS.

Les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu le Dr Jules Hardy de St-Tite, comté de Champlain, sont priées de s'adresser à son fils en détail et assermentés, d'ici à un mois. Ces comptes devront être envoyés à NAPOLEON HARDI, Champlain, 24 Janvier 1881.

Venez au No. 29 RUE DU PLATON

Faire réparer et régler vos montres, bijouteries, boîtes à musique, etc., PAR DES OUVRIERS HABILÉS.

P. S.—OR ET ARGENT: Grassede faites sous le plus court délai et prix extrêmement réduits.

DE PLUS: On achète l'or et l'argent.

P. M. CONNER, Importateur et manufacturier de Bijouteries, No. 29, RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES

PLUS POPULAIRE QUE JAMAIS.

LA VRAIE NOUVELLE MACHINE A COUDRE DES FAMILLES.

Les populaires demandes pour le VRAI SINGER ont excédé en 1879 celles d'aucune autre année durant le quart de siècle pendant lequel cette machine a été offerte au public.

En 1878 nous avons vendu 350,422 machines. En 1879 nous avons vendus 431,167 machines. Surplus sur toute autre année 74,745 machines.

Nos ventes de l'année dernière ont été en moyenne de 1070 machines par jour pour chaque jour d'affaires pendant toute l'année.

Le Singer "Old Reliable" EST LA PLUS PUISSANTE LA PLUS SIMPLE LA PLUS DURABLE

de toutes les Machines à Coudre qui aient été faites

MARKET DE COMMERCE THE SINGER MFG. CO. NY. TRADE MARK. COMMERCE.

Rappelez-vous que chaque véritable MACHINE A COUDRE SINGER a cette marque de commerce gravée sur les supports en fer et incrustée dans le bras de la machine.

La Compagnie Manufacturière Singer BUREAU PRINCIPAL

34 UNION SQUARE, NEW-YORK.

AGENCE 49 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les fermiers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles.

FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la lb.

SUCRE BLANC MOULU CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY

Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne.

Trois-Rivières, 2 Décembre 1878.

CORPORATION des TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières."

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trés.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 13 Dec. 1880.

RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS

DU MAGASIN POPULAIRE

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR

VINS DE MESSE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON—No. 48. TROIS-RIVIERES

Où vous avez toujours été bien servi, et où vous pouvez l'être avec plus de satisfaction que jamais, tant sous le rapport des prix que de la qualité, en fait d'articles de LIBRAIRIE, papeterie, objets religieux et de fantaisie, Cierges, Huile d'Olive, Vina de Mezer, et autres liqueurs de toutes sortes, etc., etc.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. Trois-Rivières, 15 mars 1880.

AVIS.

LA VINGT-SEPTIEME assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, aura lieu au Bureau de la dite Compagnie LUNDI, le 14 FEVRIER 1881 à trois heures P. M.

J. GODWIN, Secrétaire.

LE Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FILS, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie, No. 40 Coin des Rues St. PIERRE et BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do do \$1.00 Pour les Etats-Unis..... \$2.00

Un an, Edition HERDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do do \$0.50 INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes; Première insertion par ligne..... \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.

J. B. BOURGEOIS, ARCHITECTE

NO. 38 RUE PLAISANTE, TROIS-RIVIERES.

Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de maisons privées; plans et devis de construction intérieure et extérieure; plans et devis de construction de tout genre, exécutés sur commande. M. Bourgeois se charge aussi de la direction des travaux et de l'exécution de ses plans.

Trois-Rivières 11 Novembre 1880.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., etc., Etc.

Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

J. D. MILETTE, Médecin & Chirurgien.

Bureau: No. 74 Coin des rues Des Forges et Royale.

M. le Dr. MILETTE a une expérience de 15 années de pratique à la ville et à la campagne. Bureau ouvert à toute heure pour consultation ou soins à domicile et en dehors.

Trois-Rivières 12 Août 1880.

AVANTAGE IMMENSE!

GRANDE VENTE Pour Cause de Liquidation!

OCCASION UNIQUE!!

Mr. P. A. DESILETS, ayant décidé de se retirer du commerce, vendra d'ici au premier Mai prochain tout son stock, consistant en:

ÉPICERIES de toutes sortes, FLEUR LARD, GRAISSE, MELANGES, SIROPS, SUCRE, THÉ, CAFÉ, VINS FRANÇAIS, CHERRY, CLARET, BRANDY FRANÇAIS, BIERK, Etc., Etc.

Le tout sera vendu au prix coûtant. En gros et en détail.

C'est pour les cultivateurs une chance exceptionnelle de faire leurs approvisionnements.

Venez faire une visite. Vous ne trouverez nulle part des articles à si bas prix.

N'oubliez pas que c'est au magasin d'Épicerie du Coin des Rues du Platon et Craig, chez P. A. Desilets. Entrez voir les articles et vous informerez des prix et vous serez satisfaits.

Trois-Rivières, 10 Janvier 1881.

COUVERTURE EN ARDOISE

BON MARCHÉ!!!

Mr. GREGOIRE LAMBERT, couvreur en Ardoise, offre au public ses services pour toute espèce de couverture en Ardoise pour maison privée, édifice public, Églises, etc., etc.

Il fournit lui-même le matériel nécessaire et exécute l'ouvrage.

Comme garantie de l'ouvrage et durabilité le public peut se renseigner à St. Guillaume, au Cap de la Lagdelaine, à St-Vencesas, où M. Lambert a couvert les édifices en Ardoise, à la satisfaction de tous.

Pour commande, s'adresser à M. GREGOIRE LAMBERT à St-Guilhem, ou au Rév. Mess. KEROACK, curé de la paroisse.

JOSEPH MASSE RELIEUR.

COIN DES RUES NOTRE-DAME & ST. GEORGE.

Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville. JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qui vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction.

Il sera prêt à faire toute espèce de reliures depuis la reliure en papier jusqu'au Maroquin bosselé et doré sur tranches. Les prix sont très réduits et pour du comptant seulement. Il espère qu'on voudra bien lui donner un généreux

MONTREAL BRANCH STORE
NOUVEAU MAGASIN

DE CHAUSSURES ET DE CHAUSSURES ET HARDES FAITES

OUVERT AU No. 169 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

PAR L. N. LUISSIER & CIE.

MM. LUISSIER & CIE ont le plaisir d'annoncer au public des Trois-Rivieres et des environs qu'ils viennent d'ouvrir un splendide Magasin de Chaussures

Voici l'automne arrive, c'est le temps de se procurer de bonnes Chaussures. N'oubliez pas à cet effet, d'aller faire une visite au Nouveau Magasin de L. N. Luissier & Cie.

A BON MARCHÉ !! GRAND ASSORTIMENT DE SURTOUS, VESTES, PANTALONS, PARDESSUS, ETC., ETC.

GRAND TRIOMPHE !

L. E. N. PRATTE, AGENT DE

PIANOS ET ORGUES - HARMONIUMS AMERICAINS, CANADIENS ET EUROPEENS.

280 RUE NOTRE-DAME 280 (Au Magasin de Musique de A. J. BOUCHER)

MONTREAL.

Mr. PRATTE est l'exposant qui avait le plus grand nombre d'instruments de musique et qui a obtenu le plus grand nombre de prix et diplomes à l'EXPOSITION DE LA PUISSANCE DE 1880.

Pour Piano carré, 1er GRAND PRIX EXTRA, Hazelton, freres, New-York. Pour Piano carré, 2nd GRAND PRIX EXTRA, Kranich & Bach, New-York.

RESUME: 3 1ers GRANDS PRIX EXTRA, 4 DIPLOMES DE 1re CLASSE, 1 PREMIER PRIX, 1 SECOND PRIX, 9 RECOMPENSES.

3 Novembre 1880.—1 an

NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES !

NOUVELLE MAISON ROCHELEAU & MOREAU NO. 161 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Etouffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS,

Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etouffes, etc., etc. Articles de dernière mode.

Prix Modérés. Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. ROCHELEAU & MOREAU

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTIER(S), etc POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de orblanteries, gazeliers, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre, hors d'usage.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists mail routes to Montreal, Quebec, and other locations.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle.

Chemin de Fer Q. M. O & O.

CHANGEMENT D'HEURES. A partir de Jeudi, 23 Decem. 1880

Les Trains partiront comme suit :

Table with columns: Mixte, Malle, Express. Lists train schedules for various routes.

[Trains locaux entre Hull et Aylmer.] Les trains quittent la Gare du Mile End sept minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Doctors élégants sur les trains de nuit.

Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p. m.

Tous les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureaux Général, 13 Places d'Armes BUREAUX DES BILLETS :

13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL 202 RUE ST. JACQUES, } VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

L. A. SENECAL, Surintendant Général

PARFUM IMPERISSABLE, CELEBRE

EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN.

Le plus riche, le plus durable et le plus délicat de tous les parfums soit pour les Mout noirs, soit pour la Toilette ou les Bains ; il est agréable et salubre dans la chambre d'un malade, et soulage les faiblesses, la fatigue, la prostration, les maux de têtes et les accès nerveux.

Prenez garde aux contrefaçons : demandez toujours l'Eau de Floride préparée par les seuls propriétaires M. Lanman & Kemp, New York

A vendre chez les parfumeurs, les pharmaciens et les marchands de nouveautés. PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL.

14 Octobre 1880.—6m

ASSURANCE FINANCIERE

Société Mutuelle de reconstitution des Capitaux, 3 Rue Louis-le-Grand, Paris.

Capitaux Assurés : 300 Millions de Francs.—Réserve 9,165,300 Francs.

SUCCURSALE A MONTREAL : 17 RUE ST-JACQUES, FORREST, PATENAUD & CIE

Agent Généraux pour le Canada.

L'ASSURANCE FINANCIERE est une institution créée en 1875, qui a pour but la reconstruction d'un capital déterminé à une échéance avec chance de remboursements anticipés.

SERVICE DES BONS D'ESCOMPTE.

1o. Les BONS D'ESCOMPTE de l'ASSURANCE FINANCIERE sont de 10 CENTINS, 20 CENTINS et D'UN DOLLAR.

2o. L'ASSURANCE FINANCIERE fait des arrangements avec les négociants, marchands, etc., et leur vend des Bons d'Escompte à raison de 5 pour cent de leur valeur nominale.

3o. Les marchands qui ont des BONS D'ESCOMPTE les livrent nominativement à ceux qui font des achats chez eux ; c'est-à-dire qu'une personne achetant pour \$10 de marchandises pourra recevoir de son fournisseur, sans autre déboursé, le même montant en BONS.

4o. Quand l'acheteur a, en sa possession pour 20 Dollars de ces BONS, il peut réclamer gratuitement au bureau de l'ASSURANCE FINANCIERE, une POLICE de cette Assurance pour le même montant ; et autant de POLICES qu'il a de \$20 Dollars en BONS D'ESCOMPTE.

5o. Ces POLICES sont numérotées et remboursables en entier à une époque déterminée et par anticipation au moyen de tirages qui se font plusieurs fois par an.

6o. Le marchand qui achète des BONS, pour donner à sa clientèle, reçoit aussi, quand il a acheté pour 20 dollars, une POLICE de même montant.

7o. Les PRIMES payées par les POLICES de l'ASSURANCE FINANCIERE sont toujours escomptées avec intérêt de 4 0/0, contre échange des dites POLICES, quand le détenteur en le désire.

8o. Toutes les POLICES de l'ASSURANCE FINANCIERE sont garanties par des TITRES DE RENTE FRANCAISE, et seront indubitablement remboursées dans un laps de temps déterminé.

Comme on le voit, l'ASSURANCE FINANCIERE offre des avantages immenses à tous les marchands négociants, etc., qui donnent des BONS D'ESCOMPTE en remboursement des dépenses, qui ce BONS seront d'un grand attrait pour la clientèle et qu'en définitive ils ne coûtent presque rien.

D'un autre côté tous les acheteurs en général doivent exiger de leurs fournisseurs des BONS D'ESCOMPTE qui leur sont donnés GRATUITEMENT et qui leur assurent le remboursement certain dans une époque plus ou moins éloignée, de toutes leurs dépenses.

Pour toutes les informations nécessaires, s'adresser à J. O. PLEAU, Agent pour le District de Trois-Rivieres, No. 6 Rue Craig, Trois-Rivieres

A. MIGNAULT, Agent pour le District d'Arthabaska, Arthabaskaville.

Adresses d'Affaires.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau : au "Journal des Trois-Rivieres." Trois-Rivieres, Février 1878.

H. G. Malhiot, AVOCAT, Bureau: RUE BONNAVENTURE Trois-Rivieres 25 Nov 1874

Dumont & Dupont, AVOCATS, Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre, Trois-Rivieres, Février 1878.

J. Barnard, ARPEUTEUR, Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice, Trois-Rivieres, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonnaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polite. Trois-Rivieres, 6 juillet, 1876.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENTS, coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivieres 5 Novembre 1873.

Joseph Edouard Genest, AVOCAT, Arthur T. Genest, ARPEUTEUR, No. 19 RUE DES CHAMPS. Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

J. E. Méthot, AVOCAT, Bureau : No. 15 Rue Bonnaventure, Trois-Rivieres, 28 Juillet 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT, No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU : — De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 26 Janvier 1880.

Desaulniers & Duplessis, Avocats, F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLISSIS, à Yamachicho. Trois-Rivieres. 2 Février 1880.

AVIS, GODFROI LASSALLE, PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau : No 21 Rue Bonnaventure. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

ROND A PATINER RUE NOTRE-DAME En face de chez M. F.-X. Bellefeuille

Le Rond sera ouvert tous les jours du matin au soir, et à la veillée, il sera illuminé. Une bâtisse confortable sera à la disposition des patineurs qui trouveront aussi des Patins à louer en s'adressant au Soussigné JOSEPH LAVALLÉE, Propriétaire du Rond,

Bureau d'Enregistrement

DU Comté de Champlain.

AVIS PUBLIC. Aux Cultivateurs et autres intéressés

DU COMTE DE CHAMPLAIN

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le délai accordé par l'article 2172 du Code Civil du Bas-Canada, pour le renouvellement des titres créant des privilèges, hypothèques, charges, rentes viagères, et autres droits réels, sur des immeubles situés dans le comté de Champlain, expire le

25 AOUT PROCHAIN, 1881.

A défaut par les intéressés de renouveler ces engagements dans le délai susdit, ils seront exposés à la perte même totale de leurs droits.

G. H. DUFRESNE, Registrateur

A ceux qui font du Beurre

Crème condensée en 12 hrs. ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÈME LE LAIT.

La Crème est pure et le Lait est doux. CERTIFICAT.

Nous les soussignés, cultivateurs de la Banquette de la cité des Trois Rivieres, etc., etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensé de crème de Cooley, patenté, manufacturé par M. M. LUCKERHOFF & FRERE, Trois-Rivieres, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et que nous faisons un devoir de le recommander à tous les

HONORAT LACERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup. Trois-Rivieres, 2 Août 1879. M. U. P. BURAU est agent pour la vente de ces condenseurs.

J. Q. PAGE, L. D. S.

No. 27 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos Mélophones, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen du Protoxide d'Azote ou Gas hilariant.

Trois-Rivieres, 21 mai 1875.

LA BANQUE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PER CENT par an.

Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés.

F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivieres, 26 juin 1876.

CHARLES DION, BARBIER,

NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC.

M. O. I. BERGERON, de la paroisse de St. Grégoire comté de Nicolet, ayant obtenu une patente pour des améliorations aux pailles à ressorts en bois, d'Adams ou autrement nommées (Bed Bottom) qu'il sera toujours prêt à vendre à toute personne à prix réduit, sa patente d'amélioration, ou des pailles perfectionnées tel que ci-dessus mentionnées.

15 avril 1880.—1 a.

Lajoie & Frere.

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



On se le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires.

Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Trois-Rivieres 24 Octobre 1878.